



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Entente sur la forêt boréale canadienne L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec endosse ces objectifs

Québec, le 19 mai 2010. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec souscrit aux six grands objectifs énoncés dans l'Entente sur la forêt boréale annoncée hier par les 21 sociétés membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et les neuf grands organismes environnementaux canadiens. L'Ordre est d'avis que cette entente alimentera de façon positive et constructive les efforts qui ont cours depuis quelques années au Québec pour mettre en place des solutions concrètes visant à assurer un juste équilibre entre les valeurs sociales, économiques et environnementales de l'aménagement forestier durable.

Pour le président de l'Ordre, M. Denis Villeneuve, ing.f., cette entente de collaboration entre deux parties historiquement opposées revêt une très grande importance dans le contexte actuel de renouvellement du régime forestier du Québec : *« L'Ordre estime avoir un rôle clef à jouer pour veiller à ce que les processus de gestion du patrimoine forestier et de ses usages soient transparents, rigoureux et dynamiques. Pour ce faire, il est de notre devoir d'encourager ce genre de débats constructifs sur les différents enjeux forestiers ainsi que sur tous les processus qui guident la pratique de la foresterie au Québec. Je souhaite vivement qu'il se dégage de cette entente un élan collectif vers l'avenir auquel auront le goût d'adhérer l'ensemble des intervenants du milieu forestier québécois, incluant notamment les communautés autochtones ».*

Enfin, l'Ordre est d'avis qu'il revient par ailleurs au gouvernement du Québec d'accélérer la confirmation des territoires que celui-ci souhaite protéger pour les générations futures et de fixer des objectifs de conservation qui font consensus.

À propos de l'Ordre :

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a pour fonction d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois en s'assurant de la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers à la population, par un contrôle de l'admission à la pratique du génie forestier, le maintien des compétences et la surveillance de l'exercice de la profession par une inspection professionnelle régulière et l'application d'un processus disciplinaire. 2 120 ingénieurs forestiers oeuvrent dans toutes les régions du Québec.

-30-

Source :

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie
Tél.: (418) 650-2411 poste 102
Cel. : (418) 572-9802
Courriel : francois.bernier@oifq.com

Porte-parole:

M. Denis Villeneuve, ing.f.
Président
Tél. : (418) 261-4360
Courriel : denis.villeneuve@oifq.com